



Bourges, le 14 mars 2017.

A Monsieur le Président du  
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cher.

Objet : Préavis de grève pour le 21 mars 2017.

*Monsieur le Président,*

*Le 21 mars, la Coordination CGT des Services Publics appelle l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale à cesser le travail pour :*

*\_ une politique de ré industrialisation de la France au service du peuple et libérée de la féodalité du Capital.*

*\_ le développement de Services Publics garant de l'égalité de traitement pour toutes et tous.*

*\_ la réorientation des sommes versées au titre du CICE et des autres subventions vers le financement de Services Publics.*

*Aussi, conformément à l'article 10 de la loi 83.634 du 13 juillet 1983, la Coordination Syndicale Départementale CGT du Cher vous informe qu'elle pose un préavis de grève valable le 7 mars 2017.*

*Ce préavis concerne l'ensemble des personnels de toutes les collectivités territoriales du Cher (mairies, communautés de communes, etc..). Chaque jour l'arrêt de travail pourra être d'une heure ou plus, une demi-journée et pouvant aller jusqu'à 24 heures, pour chaque jour de grève effectué par un agent de la Fonction Publique Territoriale du Cher.*

*Veillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de notre sincère respect.*

*Pour la coordination  
Le Secrétaire Général  
Nicolas LEPAIN*

Coordination Syndicale départementale C.G.T des Services Publics du Cher,  
8, place Malus, 18.000 Bourges.  
Tel. : 06.30.87.51.43. Courriel : cgt.csd18sp@orange.fr.